Charte de partenariat pour la bonne réalisation du COMICE AGRICOLE de Blois - 14 et 15 juin 2025

Co-organisateurs :
- la Société départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher
- la Communauté d'Agglomération de Blois, Agglopolys

Partenaires majeurs :
- la ville de Blois
- la ville de Saint-Gervais-la-Forêt
- la ville de Vineuil
- le Conseil Départemental du Loir-et-Cher

PRÉAMBULE

Les Comices Agricoles, grandes fêtes de la ruralité pouvant se dérouler dans toute la France, sont des manifestations agricoles dont l'origine remonte au XIXè siècle.

Tandis que dans certains départements les comices ont été abandonnés, en Loir-et-Cher la volonté du monde agricole, des instances politiques, et la mobilisation des bénévoles, toujours aussi forte d'un canton à l'autre, permet le maintien de ces fêtes aux racines historiques mais qui répondent aux attentes contemporaines.

L'organisation d'un comice agricole réunit deux acteurs principaux : L'Association « *Société Départementale d'Agriculture - SDA* » et une « collectivité d'accueil ».

Une collectivité représentée par la commune porteuse accueillant physiquement la manifestation appuyée d'un collectif (communes limitrophes, communes d'un canton actuel ou d'un ancien canton, commune d'une communauté de communes…) a la possibilité d'organiser un Comice Agricole régulièrement.

Pour cela elle pose candidature auprès de la Société Départementale d'Agriculture.

Cette association, la SDA, soutenue par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, s'occupe de tous les comices dans le département (organisée en trois arrondissement : Vendôme, Blois et Romorantin-Lanthenay) ainsi que d'autres animations de promotion des produits agricoles du territoire.

La SDA, via son Conseil d'administration, statue sur la capacité de la collectivité candidate à organiser un comice. Le cas échéant elle accompagnera la collectivité pour l'organisation générale et l'aidera à mettre en œuvre certaines tâches qui lui incombent. D'autres tâches sont pleinement à la charge de la SDA.

VALEURS

Par la présente charte, les signataires s'engagent à réaliser en bonne collaboration l'objectif commun de mise en valeur de la richesse de nos terroirs à travers la diversité de son agriculture, de sa vie associative, de son économie locale et de ses territoires et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation et réussite du Comice Agricole.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

La valorisation de l'action des organisateurs et des partenaires doit être collégiale, l'organisation des comices ne pouvant être possible sans l'action d'un des protagonistes.

Mode de fonctionnement

1/ Le rôle de chaque co-organisateur

- **La SDA**

- Responsable de la « partie agricole » : la SDA est en charge d'accueillir les éleveurs et les exposants qui vont constituer le comice et d'installer les infrastructures en lien

La SDA se charge :

- du noyau de la manifestation
- des animaux/éleveurs, des exposants, les salariés agricoles,
  (des box/cases d'animaux et des stands/emplacement d'exposition)

- Aide aux besoins de la collectivité

(partage d'expériences, de contacts, de matériels..)

- **Agglopolys**

- Coordonne l'organisation global du comice

- communication, décoration
- restauration-buvette, animations, toilettes, sûreté/sécurité, …
- assure le lien entre les demandes de la SDA et les moyens mis en œuvre localement

- Répond aux besoins de la SDA pour l'organisation de la partie agricole :

- budget, matériel, véhicule de transport, personnel, relais local…

- Porte la partie festive

2/ Le rôle des partenaires majeurs

- **La ville de Blois**

- Assure la mise à disposition de moyens matériels et humains matériel
- Participe aux comités techniques et de pilotage organisés par Agglopolys
- Met à disposition le parc exposition

- **La ville de Saint-Gervais-la-Forêt**
  - Assure la mise à disposition de moyens matériels et humains matériel
  - Participe aux comités techniques et de pilotage organisés par Agglopolys

- **La ville de Vineuil**
  - Assure la mise à disposition de moyens matériels et humains matériel
  - Participe aux comités techniques et de pilotage organisés par Agglopolys

3/ Apports des co-organisateurs et des partenaires majeurs pour l'organisation globale

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

- **La SDA**
  - ses moyens humains : membres, bénévoles expérimentés, coordinateur

- son savoir-faire : implantation, administration…
- ses moyens financiers : fonds propres, subvention du Conseil Départemental
- sa connaissance du monde agricole : éleveurs, exposants, …
- ses partenaires techniques : GDS, Chambre d'Agriculture, services du CD…
- ses contacts/prestataires : sonorisation, chapiteau, stands…
- son matériel : adduction eau, grilles, bâches…
- ses documents guides

- **Agglopolys**
  - ses moyens financiers pour la partie agricole (subvention à la SDA) et pour la partie festive
  - ses moyens humains pour la coordination et !'organisation de l'événement

- **La ville de Blois**
  - ses moyens techniques : terrain adapté et sécurisé, véhicules, matériel
  - ses moyens humains : employés communaux et bénévoles

- **La ville de Saint-Gervais-la-Forêt**
  - ses moyens techniques : véhicules, matériel, barnums
  - ses moyens humains : employés communaux et bénévoles

- **La ville de Vineuil**
  - ses moyens techniques : véhicules, matériel, barnums
  - ses moyens humains : employés communaux et bénévoles

Les engagements de chacun

SDA 41 (en charge des éleveurs, exposants et salariés agricoles, des installations liées et des remises de récompenses correspondantes)

- Réserver des emplacements privilégiés (à déterminer selon possibilités présentées : à proximité du podium officiel, dans l'entrée, au sein du pôle des communes, à côté des animaux « fleurons », et mettre le matériel de base disponible à disposition) pour la réalisation de « stands » d'exposition de qualité, visible… : établir un plan à soumettre,
- Autoriser et réserver des points de pose pour l'installation des éléments de communication sur tous supports adaptés à la situation (banderoles, flying banners, …),
- Informer et associer chacun à toutes initiatives d'organisation d'animations particulières (conférences, comice scolaire, expositions…), et ce dès les préparatifs et opérations de communication (point presse, communiqué de presse),
- Réserver la faveur de l'attribution des trophées principaux (et médailles) lors des remises de récompenses (salariés agricoles et éleveurs).

Agglopolys

- Faire apparaitre les logos des partenaires institutionnels sur tous supports
- Informer et donner la possibilité à chacun d'apparaître dans les outils de communication : édito, interview, … dans le cas de l'édition de dépliants, d'un journal spécifique, feuille de liaison etc
- Consulter chacun pour la réalisation du carton d'invitation de l'inauguration officielle du Dimanche matin et l'établissement de la liste de diffusion
- Faire valider les supports de communication (affiches, invitations, ...) à la SDA et au CD41
- Informer et associer la SDA et le CD41 de toutes initiatives d'organisation d'animations particulières (conférences, comice scolaire, expositions…) dès les opérations de communication (point presse, communiqué de presse),

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

- Mobiliser et coordonner les communes participantes
- Aider au financement de la SDA pour la partie Agricole : subvention de 28 000€ (vingt huit mille euros)
- Assurer les dépenses de sureté-sécurité, animation, restauration, toilettes

La ville de Blois

- Prêter le matériel disponible si besoin (barrières, matériel d'expo, …)
- Prêter les véhicules de transport si besoin
- Mettre à disposition du personnel (bénévoles et employés communaux) notamment pour le montage
- Mobiliser la police municipale
- Mettre à disposition le parc des expositions et les terrains nécessaires à l'accueil de l'évènement
- Communiquer dans les supports de communication (sauf impossibilité planning)

La ville de Saint-Gervais-la-Forêt

- Prêter le matériel disponible si besoin (barrières, matériel d'expo, …)
- Prêter les véhicules de transport si besoin
- Mettre à disposition du personnel (bénévoles et employés communaux) notamment pour le montage
- Mobiliser la police municipale
- Communiquer dans les supports de communication (sauf impossibilité planning)

La ville de Vineuil

- Prêter le matériel disponible si besoin (barrières, matériel d'expo, …)
- Prêter les véhicules de transport si besoin
- Mettre à disposition du personnel (bénévoles et employés communaux) notamment pour le montage
- Mobiliser la police municipale
- Communiquer dans les supports de communication (sauf impossibilité planning)

Le Conseil Départemental s'engage vis-à-vis des co-organisateurs :

- Mettre à disposition animateur/speaker
- Fournir Tee-shirts + rubalise
- Diffuser l'affiche dans les « Abris-bus »
- Communiquer dans le Loir-et-Cher Info (sauf impossibilité planning) + réseaux sociaux
- Aider, si besoin, pour graphisme affiche et protocole inauguration
- Prêter le matériel disponible (petite sono ambulante, grilles et barrières, …)
- Appui au moyens de sécurité si besoin (mise à disposition de barrières selon configuration du site, matériels de terrassement ponctuellement si besoin)
- Aider au financement de la SDA

Cas spécifique du financement :

La SDA dispose pour l'organisation de la partie Agricole :

- d'une subvention globale annuelle du Conseil Départemental pour les frais généraux (salaires, déplacements, communication, frais de structure)
- d'une subvention spécifique d'Agglopolys d'un montant de 28 000 € (vingt huit mille euros)
- de ses ventes d'emplacements et stands exposants lors du comice
- de ses sponsors
- pas de recette billetterie : entrée gratuite au comice ; sauf animation spécifique

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

Cas spécifique de la sûreté/sécurité :

La sûreté/sécurité de l'accueil d'une manifestation importante relevant de la responsabilité du maire, la collectivité a la charge de cet aspect de l'organisation.

La SDA doit toutefois être associée aux moments importants (réunion sécurité en amont et finale avec les services de l'État) du processus de préparation du fait de son expertise (expérience des comices précédents), et de ses prérogatives (sécurité éleveurs exposants, infrastructures légères).

Le Conseil départemental et la Communauté de Communes ou d'Agglomération doivent aussi accompagner la mise en place des éléments de sûreté/sécurité afin d'appuyer les positionnements.

La SDA et le Conseil Départemental, étant présents à chaque comice, veilleront à ce que les règles mises en places soient cohérentes, justes et réalisables d'un comice à l'autre et sont invités à toutes les réunions ou commissions sur le sujet.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL (pour comice vers mi-juin)

Dans les différentes rencontres, réunions (générale, plénière, communication, sûreté/sécurité…) : informer/associer les partenaires majeurs, la Communauté de Communes ou Agglomération et le Conseil Départemental (service de rattachement de la SDA, et élus concernés selon territoire du comice ou de la délégation le cas échéant).

Année précédente « N-1 »

- **Mi-juillet :** réunion élus locaux
- **Septembre :** réunion avec toutes les « forces vives » locales. Détermination d'une organisation, des responsables
- **Octobre :** rencontre entre la SDA, le bureau du comité de pilotage et les présidents des commissions
- **Novembre :** début du travail des commissions
- **A compter de décembre, 1 fois/ mois :** rencontre entre la SDA, le bureau du comité de pilotage et les présidents des commissions

Année « N »

- **Début d'année N :** signature officielle de la charte entre toutes les parties
- **Février :** réunion entre la SDA et les secrétaires de mairies
- **Mars :** diffusion formulaires d'inscriptions : éleveurs, exposants, salariés Agricoles
- **Avril :** - réunion « sécurité » avec les autorités
  - grande réunion générale

Signée à BLOIS le

Le Président du Conseil départemental	**Le Président de la Société Départementale d'Agriculture**
Philippe GOUET	**Jacky PELLETIER**
Le Maire de Blois	**Le Président d'AGGLOPOLYS**
Marc GRICOURT	**Christophe DEGRUELLE**
Le Maire de St Gervais-la-Forêt	**Le Maire de Vineuil**

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

Jean-Noël CHAPPUIS **François FROMET**

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025